

## TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE

Suivant la décision du Président du Conseil Départemental de Loire Atlantique relative aux prix de journée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

### TARIFS A LA CHARGE DU RESIDENT

Prix journalier hébergement (socle de prestations)	77.74 €	} Soit 83.78 €
Prix journalier dépendance (talon modérateur)	6.04 €	
Prix journalier hébergement bénéficiaire Aide-Sociale	63.98 €	} Soit 70.02 €
Prix journalier dépendance (talon modérateur) Aide-Sociale	6.04 €	

### TARIF DEPENDANCE

Surcoût dépendance GIR 1-2	22.42 €	}
Surcoût dépendance GIR 3-4	14.23 €	
Surcoût dépendance GIR 5-6	6.04 €	

Ne concerne que les résidents venant d'un autre département que le 44 (demande d'APA à faire à leur département d'origine pour compenser en partie le surcoût)

Personne de moins de 60 ans	81.11 €
-----------------------------	---------

## TARIFS DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES D'HEBERGEMENT

### Repas extérieur de personne âgée du quartier

Réservation obligatoire à l'Accueil 72 h à l'avance suivant les disponibilités

- Déjeuner menu du jour Convention O'Menu

### Repas

Réservation obligatoire à l'Accueil 72 h à l'avance suivant les disponibilités

- Déjeuner invité semaine 16.50 €
- Déjeuner invité dimanche 20.00 €
- Déjeuner carte gourmande (hors boisson) 28.00 €
- Déjeuner conjoint semaine 10.00 €
- Déjeuner conjoint dimanche 16.50 €
- Dîner invité 16.50 €
- Dîner conjoint 10.00 €
- Déjeuner ou dîner jour férié 28.00 €
- Repas enfant (2 à 12 ans) 9.00 €
- Service et plateau en chambre pour convenance personnelle 15.00 €
- Boissons comprises, possibilité de se référer à la carte des vins, si choix différent

Selon tarifs affichés sur la carte

### Téléphone

Unité de communication vers les portables  
Unité de communication vers l'étranger  
Unité de communication vers les numéros spéciaux



Selon le tarif en vigueur de  
l'opérateur de télécommunication

Dès lors que la nouvelle installation téléphonique sera opérationnelle courant 2024, par décision du Conseil d'Administration du 10 janvier 2024 et après présentation au CVS du 16 octobre 2023, la facturation téléphonique sera forfaitaire au tarif de 15 € par mois – pour tous les résidents qui souhaitent bénéficier d'une ligne fixe avec appels vers les fixes, portables, étranger et numéros spéciaux.

### Forfait absence

Déduit par jour, à partir du 4<sup>ème</sup> jour d'absence

- |                            |        |
|----------------------------|--------|
| - Forfait coût alimentaire | 8.30 € |
| - Forfait hospitalisation  | 20 €   |

### Dépôt de garantie

Les sommes perçues d'avance, correspondant à des prestations non délivrées, sont restituées dans les 30 jours suivant le départ du résident, déduction faite des sommes qui pourraient être dues par le résident à l'établissement, ou des retenues éventuelles pour détériorations du logement identifiées lors de l'état de lieux contradictoire de sortie

- |                          |            |
|--------------------------|------------|
| - Hébergement permanent  | 2 332.00 € |
| - Hébergement temporaire | 1 166.00 € |

### Clés

Facturation en cas de perte ou non restitution

- |                            |      |
|----------------------------|------|
| - Clé de boîte aux lettres | 10 € |
| - Clé de chambre           | 52 € |
| - Badge Cantou             | 30 € |
| - Clé de coffre            | 50 € |

### Coiffure et soins esthétiques

Classeur des tarifs disponible sur demande à l'Accueil

Prestations du salon de coiffure disponibles à l'affichage sur ledit salon